

Centre Intercommunal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION PROCES-VERBAL DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 17 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle multiculturelle de Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUJILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina ; DE QUELEN Martine ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent.

Administrateurs absents :

BUHE Thierry ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth HAGARD ayant donné pouvoir à Madame Brigitte LE SAULNIER

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 10 mars 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, la Vice-présidente ouvre la séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite ajouter deux questions.

Il s'agit d'une déclaration de vacance de poste et de répondre à une demande d'aide pour les agents de l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022.

2. CIAS :

- ✓ Adoption du Budget Primitif du CIAS.

Le budget primitif 2022 du CIAS se présente de la manière suivante :

Un volet administratif :

- Des charges à caractère général pour un montant de 19 000 euros (frais de fonctionnement, adhésion UNCASS, amortissements, étude du centre de gestion pour la mise en place du RIFSEEP...).
- Des charges de personnel pour un montant de 166 100 euros (coût des postes de direction, de coordination administrative et du poste chargée de développement social).

Un budget de développement social :

Il s'agit de subventionnement d'opérateurs sociaux, de programmation d'actions spécifiques et de la déclinaison de la feuille de route du CIAS, représentant un montant de 19 900 euros.

La coordination du CISPDR :

Le CIAS est chargé de la coordination et de l'animation de ce dispositif. Ces dispositions induisent le financement d'actions de prévention et de dispositifs partenariaux pour un montant de 97 000 euros.

Le montant total des charges est de **302 000** euros.

Les produits escomptés sont comptabilisés pour un montant de 2000 euros des services de l'Etat pour les prestations engagées dans le cadre d'une Cellule d'Appui à l'isolement.

Soit une subvention de l'Agglomération de **300 000** euros escomptée pour équilibrer le budget 2022.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget primitif du CIAS pour l'exercice 2022 et valide les reports d'excédent présentés en séance.

- ✓ Demandes de subvention CISPDR.

Suite à une présentation des différentes demandes, **le Conseil d'Administration valide les propositions formulées par la Commission permanente** et résumées dans le tableau suivant :

Axes	Opérateurs	Intitulés des projets	CIAS Guingamp-Paimpol Agglomération		Subvention accordée
			Financement accordé 2021	Financement sollicité 2022	
Les violences intra familiales	Guingamp-Paimpol Agglomération	Intervenante sociale en gendarmerie	24500 €	19333 €	19333 €
	Maison de l'Argoat	Service Avec Elles	16000 €	16000 €	16000 €
	Maison de l'Argoat	Sensibilisation des jeunes aux questions d'égalité	1000 €	1000 €	1000 €
	ADAJ	Aide aux victimes et accès au droit	2000 €	3000 €	2000 €
	CIDFF	Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes	1200 €	3500 €	2500 €
	Le Gué	Médiation familiale	3000 €	3000 €	3000 €
	Le Gué	Espace rencontre	0€	500 €	
	ADAJ	Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales	0 €	1000 €	500 €
	Image Qui Parle	Projet artistique sur les violences faites aux femmes	0 €	5500 €	4000 €
La tranquillité publique et la sécurité routière	ADAJ	Lutte contre la radicalisation	500 €	1000 €	1000 €
Totaux			48200 €	53833 €	49 333 €
Enveloppe votée au budget					69 000 €
Crédits disponibles					19 667 €

En ce qui concerne la demande de l'Association Beauvallon, (absente au Comité technique du CISPDR), le Conseil d'Administration souhaite des précisions avant de se prononcer.

Enfin, les dossiers déposés par l'association « Comme quoi » font l'objet d'une réponse négative.

✓ Elections professionnelles.

Suite à la présentation de la réforme impliquant une refonte des instances représentatives (Comité Technique et CHSCT), et après communication de l'Avis du Comité technique, **le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la création d'un Comité Social Territorial.**

Le Conseil aura à se prononcer à nouveau lors d'une prochaine séance sur les questions suivantes :

- Le nombre de sièges titulaires du collège des représentants du personnel : au regard de l'effectif recensé au 1er janvier 2022 : soit 3 agents.
- Le maintien de la parité entre les 2 collèges.
- Le maintien de la voix délibérative du collège employeur.

✓ Publication des postes CIAS.

Pour que le CIAS prenne sa pleine mesure et puisse mettre en œuvre sa nouvelle feuille de route, le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement sur la création des postes de Direction, Coordination administrative et chargé de développement social.

Suite à l'avis du Comité Technique du 7 mars 2022, le Conseil d'Administration entérine la publication de ces postes.

✓ Observatoire de l'Action Sociale.

La nouvelle feuille de route du CIAS prévoit la mise en place d'un Observatoire de l'Action Sociale qui pourrait se composer de :

- La Vice-présidente du CIAS et le conseiller délégué à la prévention et aux gens du voyage.
- 4 administrateurs et 4 adjoints aux affaires sociales.
- Un représentant MDD / CAF / MSA.
- La Direction du CIAS et la chargée de mission Développement Social.

Cette nouvelle instance sera chargée du suivi des travaux de l'ABS, de l'examen des programmes d'actions et pourra émettre un avis sur les Appels à Projets.

Le Conseil d'Administration valide la composition, les objectifs de l'Observatoire de l'Action Sociale.

✓ Mutuelle Solidaire : adoption d'une convention.

Depuis 2017, le CIAS accompagne l'accès au dispositif « MA COMMUNE MA SANTE » à destination des habitants de l'Agglomération par le biais d'une convention.

Ce dispositif contractuel est arrivé à échéance et il convient de le renouveler.

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention.

✓ Mise en place d'une plate-forme mobilité.

L'Agglomération a été sollicitée par les services de l'Etat et du Département pour mettre en place une plate-forme mobilité.

Le Service Energie, Habitat et Mobilité peut être en soutien mais pas pilote de ce projet, de même pour le Service Economie, qui pourra soutenir toutes les initiatives permettant la création de ce dispositif.

Il s'agit de mener vers l'autonomie les publics fragiles ayant une problématique de mobilité pour les trajets du quotidien, pour accéder à l'emploi ou la formation (bénéficiaires du RSA et minima sociaux, jeunes, familles monoparentales, habitants des zones rurales très peu denses...) en levant progressivement les freins à la mobilité par un diagnostic et un accompagnement individuel.

Le CIAS est sollicité pour suivre et financer ce projet à hauteur de 6000 euros.

Avant de se prononcer les administrateurs souhaitent que :

- Le promoteur puisse indiquer ses critères d'évaluation,
- Ce dispositif soit complémentaire de l'offre existante (notamment avec les actions portées par le CASCI),
- La zone d'intervention soit clairement identifiée (sud de la RN 12),
- Un point soit fait sur les financements obtenus.

Suite à ces échanges, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur un soutien financier d'un montant de 6000 euros au bénéfice de l'Association WIMOOV.

- ✓ ASAD Argoat : désignation des administrateurs.

Suite à la démission de deux administrateurs, **le Conseil d'Administration est invité à désigner deux représentants du CIAS** au sein des instances de l'ASAD Argoat.

Deux administrateurs souhaitent un délai de réflexion avant de confirmer leur candidature.

3. EHPAD :

- ✓ Modification du plan de financement du nouvel EHPAD.

Le 17 juin 2021, le Conseil d'Administration du CIAS a validé un plan de financement intégrant un appel à projets de la CNSA pour compenser les surcoûts liés aux options retenues dans le programme.

Fin 2021, les autorités de tutelle ont apporté des réponses négatives aux demandes formulées :

- L'ARS attend de l'EHPAD des démarches de mutualisation avec les établissements voisins, ces dernières conditionnant l'octroi d'une aide financière (impliquant le dépôt d'un nouveau dossier).
- Les services du Département ont indiqué que la demande du CIAS serait étudiée dans le cadre de l'Appel à Projets 2022 (publication prévue fin mars 2022).

Suite à la réception des offres envoyées par les groupements retenus lors de la 1ere phase de sélection, le Bailleur a fait état de surcoûts importants (dus à la conjoncture actuelle) impactant très fortement le montant des travaux et modifiant de fait le plan de financement adopté courant 2021.

Les prix de journée résultant de ces nouveaux calculs (intégrant l'obtention des financements sollicités) dépassent le plafond fixé par les autorités de tutelle.

Les services du Conseil Départemental indiquent que les montants ne peuvent être validés en l'état.

Un rendez-vous réunissant toutes les parties prenantes est programmé le 1er avril. Affaire à suivre.

- ✓ Vacance de poste.

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à procéder à la vacance du poste Animation (35h/semaine) et aux opérations de recrutement. Dont acte.

- ✓ Soutien au bénéfice des agents de l'EHPAD.

Les organisations syndicales, au regard de la conjoncture actuelle, demandent une aide au profit des agents.

Les administrateurs présents sont favorables à une aide exceptionnelle de 30 euros pour soutenir le pouvoir d'achat pour tout le personnel de l'EHPAD.